

REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DE LA SALLE « VICTOR PULLIAT » - PLACE DE L'EGLISE

DATE DE RESERVATION :

OBJET DE LA RESERVATION :

NOM – ADRESSE ET TELEPHONE DE LA PERSONNE RESPONSABLE
DE LA LOCATION :

La salle « Victor Pulliat » est mise à la disposition du CRU CHIROUBLES.

La priorité est donnée à cette association. Cependant en fonction de sa disponibilité, pourront se tenir des réunions de bureau des associations chiroublonnes.

GESTION – TARIFS

Le suivi de la gestion de la salle « Victor Pulliat » est assuré par la Commune de CHIROUBLES que l'on peut contacter au 04 74 04 28 40.

Les tarifs de l'utilisation de cette salle seront déterminés chaque année par le Conseil Municipal (chauffage, eau et éclairage compris). Les tarifs appliqués à la location seront ceux en vigueur lors de la confirmation de la location. Le règlement devra être effectué par chèque à l'ordre du « Trésor Public » et joint à la remise des clefs à la Mairie.

Les tarifs sont annexés au présent règlement.

Le signataire de ce document est responsable des locaux et de leur utilisation. L'utilisateur sera tenu pour responsable des dommages qui pourraient être causés aux biens et matériels loués (murs, sols, tables, chaises...).

FONCTIONNEMENT – ENTRETIEN

Tout matériel ou partie des locaux, abîmé ou perdu, fera l'objet de remise en état ou de remplacement, les frais seront facturés au locataire.

Le matériel sera nettoyé puis rangé de la même façon qu'avant son utilisation.

Après utilisation, les radiateurs doivent être remis en position n° l'hiver, les lumières doivent être éteintes et toutes les portes fermées à clefs.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur dont il accepte les clauses.

Fait à Chiroubles

Vu pour accord,

Vu pour accord,

Le

L'utilisateur

Le Maire